

# COMPTE-RENDU DU BUREAU DE LA C.L.E.

**Du mercredi 17 mars 2010**

## **Membres présents :**

BESSON Stéphanie	AGENCE EAU R.M.C.
BOUCANSAUD Christian	Chef de Service O.N.E.M.A.
BUIS Bernard	Président du S.M.R.D.
CHALANDON Gérard	DREAL RA Ressources, Energie, Milieux et Prévention des Pollutions
CROZIER Gérard	Maire, Allex
DEGUEURCE Bertrand	Mairie, St Benoît-en-Diois
DELARBRE Gérard	Fédération Départementale de la Pêche
GORIEU François	D.D.T. MISE
GOUBLE Josette	Mairie, Livron-sur-Drôme
LAGARDE Henri	Maire, Menglon
MATHIEU Roger	FRAPNA
SERRET Jean	Conseiller Général, Président de la C.L.E.
VEILLET Jean-Jacques	Président de l'A.S.L. Vallée de Boulc

## **Autres présents :**

BABYLON Alain	Directeur, S.M.R.D.
BOUDOT Marie	Agent administratif, S.M.R.D.
FERMOND Chrystel	Animatrice SAGE, S.M.R.D.
FERMOND-VARNET Lisiane	D.D.T. MISE
GONNET Fabrice	Technicien rivière amont, S.M.R.D.
LANGON Marion	ONEMA DR
MONIER Guillaume	Technicien SIG, S.M.R.D.
NIVOU Julien	Technicien rivière aval, S.M.R.D.
RICHARD Tristan	Juriste en environnement, S.M.R.D.

## **Membre excusé :**

CROUZET Jean-Paul	Syndicat d'Irrigation Allex-Montoison
MONGE Franck	C.C.P.S.
ROCHE André	C.C.C.
ROCHE Jean-Charles	Mairie, Crest

## **Ordre du jour :**

- 1- Validation du compte-rendu du 10/06/09**
- 2- Sollicitation du Président de la CDESI pour une mise en conformité des actions du SAGE avec le PDESI**
- 3- Présentation du bilan du gel des surfaces irriguées 2009 – nouvelles demandes et abandons**
- 4- Elaboration et validation de principe d'une méthodologie de validation de la révision du SAGE**
- 5- Points divers**



## **1- Validation du compte-rendu du 10 juin 2009**

Jean SERRET, Président de la Commission Locale de l'Eau, ouvre la séance du bureau de CLE et informe l'assemblée de modifications proposées au compte-rendu du 10 juin 2009 à la demande de F. MONGE.

Une remarque de principe de F. GORIEU, que les comptes-rendus soient transmis plus rapidement après l'événement, et sous réserve de validation lors du bureau suivant.

J.J. VEILLET propose que le S.M.R.D. informe les membres de la CLE par mail de la disponibilité du projet de compte-rendu sur le site internet.

Pour sa part, J. SERRET préférerait qu'il soit plutôt envoyé sous forme de pièce jointe.

L. FERMOND fera parvenir ses remarques au S.M.R.D.

Hors cette réserve et les remarques de B. DEGUEURCE remises en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **2- Sollicitation du Président de la CDESI pour une mise en conformité des actions du SAGE avec le PDSEI**

Le Département gère les sports nature et a mis en place la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) pour élaborer le Plan Départemental (PDSEI) explique F. GONNET. La vallée de la Drôme est concernée à ce titre, notamment pour les activités de canoës-kayaks, de nage en eaux vives et de pêche.

Le Président de la CLE doit prendre contact avec le Président de la CDESI pour mettre en cohérence le SAGE et le PDSEI.

M. LANGON pense qu'il s'agit d'un élément de principe et plus général : demander au SAGE d'intégrer des démarches parallèles, mais garder en tête les objectifs bien précis sur la gestion concertée de l'eau serait plus approprié.

R. MATHIEU relate l'idée ressortie lors de la dernière commission thématique, de travailler en concertation avec la CDESI. Les deux compétences se recoupent, mais qu'en est-il de la méthode ? Comment procéder ?

Le SAGE est le document qui s'impose à la Commission Départementale, indique J. SERRET. La maîtrise se situe bien à la CLE réunissant l'ensemble des administrations, des usagers. Le SYGRED, par exemple, regroupe d'autres usagers de l'eau. Le SAGE prévaut et c'est bien au Plan Départemental de se mettre en conformité.

F. GORIEU a la même impression. Le Plan Départemental gère plutôt les activités de plein air qui sont conformes avec le SAGE. Le SAGE est le dispositif règlementaire.

J. SERRET poursuit qu'il s'agit d'une mise en adéquation et conclut qu'un courrier sera adressé à la CDESI, l'informant que ses recommandations doivent être en conformité avec le SAGE et les décisions de la CLE.

## **3- Présentation du bilan du gel des surfaces irriguées 2009 – nouvelles demandes et abandons**

L. FERMOND présente, à partir de tableaux distribués en séance et joints à ce compte rendu, les prescriptions sur le gel des surfaces irriguées. Elle indique que ce bilan provient d'une nouvelle base de données de la Chambre d'Agriculture, dans laquelle la mise à jour de l'ensemble des prélèvements des irrigants se fait annuellement. Précédemment, n'étaient pris en compte que les besoins déclarés et non la réalité des prélèvements. Aujourd'hui, les agriculteurs sont sollicités à déclarer également leur consommation sur la totalité du bassin versant.

Le bilan présenté montre 112Ha disponibles au regard des surfaces gelées en 1995. Cette disponibilité est supérieure à la demande d'irrigation qui s'élève à 50,5 Ha. En vue du CODERST qui se tiendra le 18 mars, elle demande l'avis de la CLE pour pouvoir répondre favorablement à ces irrigants.

R. MATHIEU demande quelle quantité d'eau représente à l'hectare la culture du maïs ? Sans doute beaucoup contrairement aux truffiers ! Ne pourrait-on pas calculer des volumes plutôt que des Ha irrigués ?

B. DEGUEURCE questionne également sur les dates d'irrigation qui ont plus ou moins d'impact sur le débit du cours d'eau.

H. LAGARDE précise que, si le prélèvement se fait sur une retenue, on ne devrait pas le comptabiliser dans ces demandes d'irrigation.

L. FERMOND précise que le travail sur les surfaces irriguées se fait selon le SAGE actuel qui date de 1997. Ce sujet est à aborder dans le nouveau SAGE et avec le résultat de l'étude de détermination des volumes prélevables.

Compte tenu des dispositions du SAGE en vigueur, et au vu des résultats du bilan des surfaces irriguées, la CLE donne un avis favorable pour accorder l'irrigation sur les 50,5Ha sollicités.

#### **4- Elaboration et validation de principe d'une méthodologie de validation de la révision du SAGE**

J. SERRET indique que les thèmes abordés dans certaines Commissions thématiques ont été amenés à se chevaucher. Il convient d'en tirer les axes forts sans incohérence, d'en clarifier les termes, et de s'assurer de la validité juridique du SAGE. Il estime que le Bureau de la CLE peut jouer ce rôle en se réunissant plus souvent et laisse la parole à C. FERMOND pour exposer la proposition d'organisation.

L'idée, commente cette dernière, est de voir ensemble la façon de mettre en place une procédure de validation du SAGE après la phase de concertation. Entrer dans le contenu et la validation de manière précise semble être compliqué en CLE Plénière. Les Commissions thématiques ne semblent plus adaptées car trop spécialisées. D'où la proposition d'une nouvelle méthode qui a été transmise aux membres du bureau de CLE conjointement à la convocation.

R. MATHIEU souhaiterait, pour un problème d'ordre pratique, que les réunions à venir ne se tiennent pas à Valence, mais plutôt en Vallée de la Drôme.

Le prochain bureau de CLE est prévu le 1<sup>er</sup> avril, informe J. SERRET. Il propose de mettre à disposition au choix la salle de la mairie d'Eurre ou celle de l'Ecosite.

G. DELARBRE demande à ce que les dates des réunions soient fixées et transmises rapidement. C. FERMOND confirme que c'est prévu une fois le planning validé.

Suite à la dernière CLE, F. GORIEU est inquiet et confirme qu'il faut plutôt impliquer le bureau dans le processus de validation. En outre, la Commission thématique « usages agricoles » doit peut-être se réunir pour éclaircir certaines questions un peu « lourdes » en vue d'une dernière validation. Cependant, il convient d'éviter de multiplier les commissions et de poser des questions fermées sur les sujets qui ne sont pas encore mûrs. Les Présidents pourraient décider de la tenue d'une nouvelle série de commissions. Le rôle de certaines orientations n'a peut-être pas été pris en compte. Il ajoute qu'il a le sentiment d'une incompréhension sur le rôle du SAGE et les ressources de substitution.

Ce serait trop de responsabilité pour les Présidents que de décider de la tenue de nouvelles séances, répond J.J. VEILLET. Par contre, il est du même avis sur la Commission thématique « usages agricoles » car des points doivent encore être tranchés.

S. BESSON pense qu'on ne peut pas attendre les résultats de l'étude sur les volumes prélevables pour approuver le SAGE. Pour autant, il faut prendre certaines nouvelles dispositions.

J. SERRET répond que l'on ne peut pas passer en force, la concertation est de mise. Attention aux dangers qui peuvent découler de l'enquête publique ! Il appartient au bureau, instance légitime, de décider de réunir les commissions thématiques avec un ordre du jour fermé. Il exprime le souhait de réaliser le suivi du document en bureau de CLE, afin d'assurer une bonne continuité des travaux. Il complète les propos de F. GORIEU en annonçant que la gestion des alluvions, au cœur de la vallée de la Drôme, nécessite également de consulter la commission efférente.

S. BESSON propose que le thème sur la quantité des eaux souterraines et de surface doit être traité dans un même bureau car il est difficile de séparer les deux sujets quantitatifs. De surcroît, il serait intéressant de réunir en bureau le « territoire vivant » et l'observatoire.

C. FERMOND propose de séparer la quantité de la qualité de la partie AEP pour plus d'efficacité et prend acte de la seconde observation.

F. GORIEU est satisfait sur l'implication du bureau, car il a un rôle déterminant à jouer dans la proposition d'un certain nombre de délibérations à valider. Ce travail permettra de faire avancer le SAGE.

J. SERRET propose un forum de discussion, sorte de boîte aux lettres où pourraient se concentrer les remarques des membres du bureau.

F. GORIEU et A. BABYLON pensent que ce forum se justifie.

C. FERMOND demande si le document cadre convient ou pas, en lien avec l'Etat des lieux et le SAGE ?

Dès lundi, après transmission des projets de documents, souligne F. GORIEU, qui vont encore évoluer et, suivant la nature des remarques apportées, devront passer par la validation de la CLE.

C. FERMOND évoque le Comité de suivi, espace plus technique constitué de l'Agence de l'Eau, la DREAL, la Région, la DDT, l'ONEMA et du SMRD, qui se réunira ponctuellement, semaine 12 pour débattre de la comptabilité avec le SDAGE et le programme de mesures et semaine 28 sur la construction du rapport environnemental.

L. FERMOND propose que ces réunions du Comité de suivi se déroulent sur Valence, ce qui serait plus simple.

F. GORIEU explique que ce Comité de suivi, plus technique et plus informel regroupant les services de l'Etat, permettra de faire le point réglementaire et la construction du document. Il annonce à l'assemblée qu'il quitte ses fonctions le 24 mars pour rejoindre la DDT d'Ardèche. En attendant un recrutement interne, l'intérim sera assuré par L. FERMOND pour deux à trois mois.

M. LANGON demande à quel niveau va intervenir l'analyse juridique ?

Au fur et à mesure des points abordés, répond T. RICHARD.

Quels seront les documents à disposition des membres du bureau, interroge S. BESSON ?

Le PAGD, précise C. FERMOND. Dès lundi, une version du document du SAGE et du document Cadre sera envoyée en vue du bureau du 1<sup>er</sup> avril. Ensuite, tous les documents seront adressés aux membres de la CLE Plénière.

Pourquoi envoyer un document qui ne sera pas définitif à la CLE Plénière, demande M. LANGON.

C. FERMOND pense que la CLE Plénière ne doit pas découvrir un document déjà finalisé. Elle doit pouvoir en suivre l'évolution.

F. GORIEU considère qu'il faut clarifier le rôle de la CLE Plénière. Il est nécessaire d'informer les membres que les documents se trouvent sur le site et que leurs remarques doivent remonter via un membre du bureau.

J. SERRET constate qu'il n'est pas inutile de transmettre le document cadre aux membres de la CLE Plénière pour faire remonter des informations, tant que le bureau ne l'a pas vu. De même, si le PAGD est envoyé aux membres de la CLE Plénière et qu'il est ensuite modifié, ça leur sera incompréhensible. Dès aujourd'hui, le bureau de CLE prend en charge l'essentiel de la démarche, et les membres de la CLE plénière qui souhaitent suivre l'évolution des contenus feront la démarche d'aller sur le site internet.

Compte tenu de ces réserves, le principe général de la méthodologie est validé par le bureau et il sera adressé à l'ensemble des membres de la CLE sous quinzaine.

## **5- Points divers**

### **Point n°1 : pratique sur la Sure**

R. MATHIEU aborde les carcasses de voitures sur la Sûre qui permettent le passage à gué d'un paysan. Mais en cas de crue, de sera à la collectivité de les enlever. Que dit la loi en la matière ?

F. GORIEU demande pourquoi une telle pratique ?

Un courrier de F. GONNET a été adressé à l'ONEMA, relate T. RICHARD. Il indique qu'il n'y a guère de solutions, à moins de faire participer le propriétaire qui a obligation, d'après les textes du code de l'environnement, en cas de risque de crue.

L. FERMOND déclare que c'est possible, dans le cadre du pouvoir de police du maire, par une entrée « déchets » et dans le négociation.

C. BOUCANSAUD confirme que ce problème n'est pas de la compétence de l'ONEMA, mais bien du ressort de la police du maire.

Ce cas n'est pas isolé et J. SERRET informe que lors du 1<sup>er</sup> Contrat de rivière, 116 carcasses de voitures ont été extraites du Roubion.

R. MATHIEU pense qu'il serait bon de construire un vrai gué en bonne et due forme. Mais comment négocier ? Qui pourrait le payer ?

F. GONNET explique qu'il s'agit d'un agriculteur à la retraite qui doit naviguer pour traverser avec ses engins agricoles et accéder à ses terrains.

J. SERRET mandate F. GONNET pour parlementer avec cette personne.

### **Point n°2 : information de la CLE sur les travaux**

R. MATHIEU aborde les travaux sur Boulc et souhaite que la CLE soit informée de ce type de travaux, et que l'aval soit au courant de ce qui se passe dans toute la vallée de la Drôme.

J. SERRET, en qualité de Président, et vu les délais de réponse, a déjà donné un avis. Cependant, il est possible de demander l'avis du bureau de CLE s'il se réunit tous les deux ou trois mois.

J. J. VEILLET rappelle que l'étude des travaux à faire a commencé en 2003.  
*Post réunion : la liste des travaux a été approuvée par le bureau de la CLE en 2005*

Préalablement à tous travaux, le Préfet reçoit un dossier de déclaration, informe L. FERMOND.

J. NIVOU précise que, pour le projet du SAGE, l'avis du bureau de CLE est demandé pour préparer les dossiers de déclaration mais aussi d'autorisation.

### **Point n°3 : projets de pistes cyclables en ripisylves**

R. MATHIEU questionne sur les pistes cyclables « voies vertes » qui vont du Léman à la mer et goudronnées sur 3 mètres de large. Mais qu'en est-il lorsque cette piste passera dans la ripisylve de la vallée de la Drôme ? Ce serait contraire au travail effectué en CLE. Actuellement, des pistes existent, mais sur de petits chemins.

Effectivement, argumente J. SERRET, les Véloroutes ViaRhôna, itinérance à vélo, couvre 95 % du domaine cyclable situé sur les digues gérées par la CNR. Par endroit sur 10 m et ailleurs sur 3 m, dont la majeure partie est goudronnée. Ce projet a vu le jour il y a 4-5 ans en lien avec tous les partenaires. Il est réalisé et financé par le Conseil Général, maître d'ouvrage, et ce programme s'intègre dans le programme européen. Le coût de tels ouvrages est de 200 000 € du km en moyenne.

En vallée de la Drôme, une piste cyclable d'1,50 m à 2 m existe à Crest sur le domaine public de l'Etat (DPF). La CLE a donné un avis lors du 1<sup>er</sup> Contrat de Rivière, repris dans le second. Les chemins prévus pour le VTT, VTC, les promenades à cheval et les randonnées pédestres font au minimum 75 cm et 2 m maximum. Les communautés de communes du bassin versant qui ont la compétence « véloroute, voie verte » ne seraient pas nombreuses à pouvoir s'engager dans un projet de l'ampleur du ViaRhôna. L'idée principale est l'amélioration du chemin « le long de la rivière » déjà existant de Saillans à Livron-Loriol. Par contre, le vélo route, voie verte sur la portion à partir de Saillans ne reste qu'en état de projet non financé.

R. MATHIEU ne connaît pas le projet « Le long de la rivière Drôme ». Si un projet devait toucher la ripisylve, il demande à ce que le maître d'ouvrage consulte en amont le bureau de la CLE. Il évoque une coupe d'importance au niveau du port fluvial de l'Epervière. J. SERRET répond qu'il s'agit de trois interventions indépendantes et malencontreusement concomitantes. Une seule concerne, en effet, les travaux de la Véloroute, voie verte. Les autres correspondent à une intervention de la CCI et de la CNR.

En effet, du point de vue rivière, il est toujours embêtant de passer dans la ripisylve, souligne J. SERRET. Ce n'est d'ailleurs pas le trajet le plus intéressant pour un visiteur qui ne voit pas la rivière et pour qui c'est très monotone. Et si on est trop près du cours d'eau, on risque les crues. A Eurre, le sentier est interrompu sur une centaine de mètres. Reste à travailler pour savoir où faire passer le cheminement.

Bien sûr, reconnaît G. CROZIER, une autoroute goudronnée le long de la Drôme n'est pas souhaitable. Le coût est à prendre en compte, mais aussi les risques de crue qui peuvent détruire les ouvrages même coûteux. Il convient de travailler pour que ce parcours subsiste de Saillans à Livron et il faut aussi considérer que la rivière passe derrière les digues, lors de crues (problème de l'entonnement d'Allex).

G. CROZIER conclut que ce sentier est en danger, certes, mais, c'est également le cas, de Die à Briançon, pour la protection des riverains et de la ligne SNCF.

F. GORIEU précise que les Services sont saisis sur les aménagements ponctuels et font en sorte que ce soit le moins impactant possible. Les autres domaines relèvent d'initiatives locales. Lancer un tel projet pourrait requérir une consultation écrite du bureau et un avis de la CLE et serait une solution pour tenir les membres informés.

J. SERRET indique que rien n'a été fait en catimini. Le SMRD a été sollicité mais a refusé. Le SMBRJ a pris la compétence mais n'a rien réalisé. Un des facteurs bloquants reste le domaine foncier privé.

G. DELARBRE revient sur la piste cyclable de Crest qui est détériorée par la rivière Drôme. Il faut faire attention aux dépenses des projets à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Jean SERRET lève la séance.